

## **Communiqué de presse**

Le 29 juin 2010

### **Matériaux composites à base de fibres de carbone : vers un repérage des situations potentiellement à risque**

L'Afsset publie ce jour les résultats d'une expertise collective sur les risques pour la santé des travailleurs liés aux composites de carbone associés à la fabrication et l'usinage des fibres de carbone et des matériaux composites. Cette technologie est en expansion et est déjà utilisée dans le secteur de l'aéronautique mais aussi dans celui des sports et des loisirs, du génie civil, de l'automobile, de la construction navale, de l'éolien, ...

Les risques associés à la fabrication et à l'usinage de ces matériaux portent essentiellement sur la toxicité potentielle des fibres de carbone lors d'expositions cutanées ou respiratoires. L'exposition par inhalation résulte de la possibilité de la fibre à se scinder en microfibrilles plus fines pouvant pénétrer profondément l'arbre bronchique lors de certaines opérations d'usinage. Le potentiel toxique à long terme des fibres de carbone inhalées est à ce jour encore mal investigué. Il est donc nécessaire de développer des études visant à mieux caractériser l'exposition des travailleurs aux fibres de carbone, par le développement d'outils métrologiques adaptés. L'exposition cutanée quant à elle résulte du contact avec les constituants des matériaux composites, notamment les résines époxydiques, associées à des dermatites irritatives et allergéniques. Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) décrit fréquemment de telles pathologies pour les secteurs d'activité des filières exposant aux constituants des composites de carbone.

L'expertise conduite a permis de dégager différents axes de progrès possibles pour la prévention des risques professionnels. Ces données disponibles permettent d'aider au repérage des situations de risque potentiel. Sur la base de ce constat, **l'Afsset recommande** de mettre en place dès à présent une démarche de prévention structurée des travailleurs de la filière : mettre en place une métrologie adéquate pour la mesure des polluants identifiés, élaborer en lien avec les acteurs pertinents des recommandations en matière de suivi médical, encourager les études et les recherches sur les dangers et les risques, notamment par la conduite d'études toxicologiques sur des échantillons représentatifs de l'exposition professionnelle, réaliser une veille des risques émergents potentiellement associés à ces usages, en particulier lors de l'emploi de nanomatériaux dans les formulations (nanotubes de carbone par exemple).

Cette expertise a été réalisée à la demande de la Confédération générale du travail (CGT). Elle avait initialement ciblé le secteur de l'aéronautique avant que l'Afsset ne décide de l'élargir aussi aux autres

secteurs. Elle constitue la première saisine émanant d'un syndicat reçue par l'Afsset, conformément au droit qui leur a été ouvert dans les textes constitutifs de l'agence.

---

*Pour joindre le Service de presse de l'Afsset :*

*Service de presse : 01 56 29 13 77*

*Par écrit - [presse@afsset.fr](mailto:presse@afsset.fr)*

*Pour connaître nos travaux, nos saisines, notre programme de travail*

*Les sites de l'Afsset :*

*[www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)*

*[www.helpdesk-biocides.fr](http://www.helpdesk-biocides.fr)*

*[www.observatoire-pesticides.gouv.fr](http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr)*

*[www.sante-environnement-travail.fr](http://www.sante-environnement-travail.fr)*

*[www.substitution-cmr.fr](http://www.substitution-cmr.fr)*